

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

N°2020 - 011

**Finances – Construction d’une station de traitement
d’eau potable – Demande de subvention auprès de la
Dotation d’Equipements des territoires Ruraux –
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Janvier 2020, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d’AUX, Jean-Marc MASSE, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Christine GOBLET, Daniel BOCQUET, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Gilles HUBERT, Stéphanie CHANE-CHU et Jacqueline BLIN.

En exercice : 22
Présents : 20
Votants : 22

Excusés : Nathalie GUILLOTEAU et Céline JUNGUES – GIRLANDA.

Pouvoirs : Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER, Céline JUNGUES – GIRLANDA à Éric DODET.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE BOUGARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération n° 2019-073 relative au projet de construction d'une station de traitement d'eau potable avait pour objet de présenter un dossier de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux 2020.

La préfecture du Loiret demande que la commune lui transmette un plan de financement complet ainsi qu'un plan de masse et de situation pour le 23 janvier 2020.

Eu égard :

- au constat que la commune n'est pas située en zone de revitalisation rurale (ZRR) et ne peut, donc, pas bénéficier du 11^{ème} programme d'aide 2019-2024 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- au constat que le projet de la commune n'est pas éligible au FEADER du conseil régional Centre-Val de Loire ;
- au constat que la thématique du projet de la commune n'est pas couverte par le contrat régional de solidarité territoriale conclu entre le PETR Loire Beauce et le conseil régional Centre-Val de Loire.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. adopter le projet de construction d'une station de traitement d'eau potable ;
2. valider le plan de financement suivant pour transmission à la Préfecture du Loiret :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Création d'une station de traitement d'eau potable	481 050 € HT	DETR	100 000 €
		Autofinancement	381 050 €

3. autoriser le Maire ou l'Adjoint compétent à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 22/01/2020

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER.



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la notification le
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.